

Coaching personnel - Coaching professionnel - Coaching individuel - Coaching d'équipe

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Désignation

Lilian Lacorne a créé un organisme de formation en Entreprise Individuelle dont le siège social est situé au Mas de la Lie 34480 MAGALAS

Lilian Lacorne met en place et dispense des formations en intra et en inter dans les structures ou dans des salles louées.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par Lilian Lacorne pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de Lilian Lacorne implique l'acception sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, Lilian Lacorne s'engage à fournir un devis ou une convention de formation au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné avec la mention « Bon pour accord ». Pour chaque formation, une attestation de présence ou de fin de formation sera fournie.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros nets de taxes, l'activité de formationd e Lilian lacorne étant exonérée de TVA. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Prise en charge

Le client fait son affaire personnelle des éventuelles prises en charge auprès de son OPCO. Aucune subrogation n'est accordée par Lilian Lacorne

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation de sa participation à de formation est possible, à condition de le faire au moins 60 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse : lilian.lacorne@gmail.com et doit être confirmée comme reçu par retour de mail par l'organisme de formation pour lui être opposable.



Coaching personnel - Coaching professionnel - Coaching individuel - Coaching d'équipe

En cas renonciation ou de réalisation partielle de la prestation imputable à l'organisme de formation, à moins de 5 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article I, celuici s'engage à restituer au client au titre de dédit, la totalité des sommes qu'il aurait perçues au titre d'acompte(s).

En cas renonciation ou de réalisation partielle de la prestation imputable au client, à moins de 60 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, celui-ci s'engage à considérer comme acquis par le prestataire de formation et ce, au titre de dédit, la totalité des sommes qu'il aurait perçues au titre d'acompte(s) et à lui verser une somme complémentaire correspondant à 75% du coût total TTC prévu à la convention moins l'acompte(s) éventuellement déjà perçu(s), et ce au titre de dédommagement.

<u>Propriété intellectuelle et droit d'auteur</u>

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...) sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Les informations à caractère personnel communiquées par le client Lilian Lacorne sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la Lilian Lacorne et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. A défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Béziers (34).

Entrée en vigueur le 01/01/2023